



**COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON**  
MUNICIPALITE

Tel. : 022 / 367 13 09  
[greffe@arnex-sur-nyon.ch](mailto:greffe@arnex-sur-nyon.ch)

**Préavis No 14/2023**  
*Législature 2021-2026*

***Relatif au budget communal de l'année 2024***

Délégué municipal : M. Christophe Gabriel, Municipal

Arnex-sur-Nyon, le 30.10.2023

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité d'Arnex-sur-Nyon soumet à son Conseil Général le budget 2024 selon la loi sur les communes.

Le budget détaillé 2024, en annexe, fait partie du présent préavis. Il est comparé avec le budget 2023 et les comptes 2022. Il a été établi sur une base de 260 habitants.

Le résultat budgété pour 2024 est équilibré avec à un déficit de CHF -4'243.- qui se compare de la manière suivante avec les chiffres des années précédentes :

Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Comptes 2021 (*)		Comptes 2020	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'182'251	1'178'008	1'277'522	1'171'559	1'319'298	1'548'666	1'236'595	1'323'956	1'189'898	1'415'453
	4'243		105'963	229'368		87'361		225'555	

(\*) Résultat opérationnel excluant la dissolution de réserves

Côté revenus, le budget a été établi sur des hypothèses prudentes en termes de recettes fiscales, similaires à celles observées à ce jour pour 2023. Cette prudence s'applique particulièrement aux impôts dits conjoncturels (droits de mutation, impôts sur gains immobiliers, droits de donation) toujours assez aléatoires.

Il tient compte de la baisse du taux d'impôt de 70% à 68%, telle que décidée lors du dernier Conseil Général.

Côté charges, le budget mérite trois commentaires particuliers :

- Les charges liées à la « Cohésion Sociale » ont été adaptées aux impôts conjoncturels budgétés. Pour rappel, 50% de ces recettes fiscales sont reversées au Canton dans le cadre de la facture sociale.

Nous sommes actuellement en discussion avec le Canton afin d'ajuster les acomptes 2024 de la Cohésion Sociale qui sont actuellement nettement trop élevés à cause des recettes extraordinaires en 2022 en termes d'impôts sur donations.

- Globalement, la baisse des charges budgétées en 2024 s'explique par la baisse de la facture de la Cohésion Sociale (prise en charge plus importante par le Canton) ainsi que par le non-renouvellement de certaines charges prévues en 2023 (Eclairage public, défibrillateur).
- Les dépenses liées à des préavis ne sont pas incluses dans ces charges dans la mesure où les préavis sont décidés et suivis séparément. Pour 2024, ceci concernera principalement le préavis lié à la rénovation de la toiture et de l'extérieur du bâtiment communal.

Leur traitement comptable (activation au bilan + amortissements ou inclusion comme charges 2023) sera déterminé ultérieurement.

A noter également, que ce budget ne prévoit pas d'amortissement de la dépense d'entretien du pont de l'autoroute, telle qu'approuvée dans le cadre du préavis 07-2022. En effet, afin que celle-ci puisse potentiellement qualifier comme projet thématique, il faut qu'elle soit comptabilisée comme charge d'entretien en 2023.

Le tableau à la page suivante résume par nature de comptes les principales différences par rapport au budget 2023 ainsi que les principales explications.

Tout le détail, poste par poste, se trouve dans le document annexé.

	Budget 2023	Budget 2024	Δ B23	Commentaires
<b>0 TOTAL P/L</b>	<b>-105'963</b>	<b>-4'243</b>	<b>101'720</b>	
Total P/L hors amortissement	-72'673	31'757	104'430	
<b>1 ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>-223'910</b>	<b>-239'180</b>	<b>-15'270</b>	
Autorités	-38'500	-38'500	0	stable
Administration	-156'410	-161'020	-4'610	budgetisation prudente
Affaires culturelles / loisirs	-10'300	-10'200	100	stable
Sports	-18'700	-27'300	-8'600	charges AIAB en augmentation ( piscine Chésereux )
Mobilité		-2'160	-2'160	nouveau en 2024 - Région de Nyon
<b>2 FINANCES</b>	<b>705'921</b>	<b>742'926</b>	<b>37'005</b>	
Impôts	986'200	989'900	3'700	stable
Service Financier	-240'989	-210'974	30'015	baisse acompte péréquation directe - à confirmer dans les faits
Amortissements	-39'290	-36'000	3'290	fin de l'amortissement du Viez
<b>3 DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>17'859</b>	<b>16'959</b>	<b>-900</b>	stable
<b>4 TRAVAUX</b>	<b>-66'700</b>	<b>-39'200</b>	<b>27'500</b>	Eclairage public en 2023
<b>5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>-199'002</b>	<b>-209'790</b>	<b>-10'788</b>	budget AEE en légère hausse
<b>6 POLICE</b>	<b>-54'786</b>	<b>-55'155</b>	<b>-369</b>	stable
<b>7 SECURITE SOCIALE</b>	<b>-284'795</b>	<b>-220'253</b>	<b>64'542</b>	Prise en charge Canton + ajustement en fonction des revenus
<b>8 SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>-550</b>	<b>-550</b>	<b>0</b>	stable

## Conclusions

En conséquence nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon

- vu** le préavis Municipal 14/2023 relatif au budget communal de l'année 2024 ;
- attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- oui** le rapport de la Commission de Gestion et Finances ;
- décide** d'adopter le budget communal de l'année 2024 tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :  Ch. Graf

La Secrétaire :  M. Pernet



Annexe : Budget détaillé 2024